

**BUREAU VERITAS**  
Certification



## **NOUVEL AIR CLIMATISATION**

### **Attestation de capacité n° 2433822**

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement et du règlement CE 303/2008

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, l'organisme BUREAU VERITAS CERTIFICATION agréé par décision ministérielle en date du 10 septembre 2013 référencée DEVP1320768A, atteste que l'opérateur NOUVEL AIR CLIMATISATION dont l'établissement NOUVEL AIR CLIMATISATION de numéro SIRET : 80159309600010, dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

**-Catégorie I :** Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur

L'attestation de capacité est valide à partir du 07 août 2015, jusqu'au 06 août 2020. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Sa validité peut être vérifiée en consultant le site Internet : [www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes](http://www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes)

Date : 07 août 2015

Jacques Matillon - Directeur Général

**Bureau en charge de l'attestation de capacité :**

Bureau Veritas Certification

5 Chemin du Jubin – Bat C – CS80220 – 69574 Dardilly Cedex

